

DICRIM

Document d'information communal sur les risques majeurs



**Alerte
Météo**



ÉDITORIAL DU MAIRE

Votre sécurité est l'une de nos préoccupations majeures.

L'alerte de la population indique un danger immédiat afin qu'elle adopte, selon la nature de l'aléa, les mesures de sauvegarde appropriées : mise à l'abri, confinement, évacuation... mais aussi et plus que jamais, entraide et solidarité.

À cette fin, et conformément à la réglementation en vigueur, le présent Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) vous informe des risques majeurs identifiés et cartographiés à ce jour sur la commune d'Echillais, ainsi que les consignes de sécurité à connaître en cas d'événement.

Compte tenu de sa situation géographique, notre commune est exposée à plusieurs risques majeurs naturels, l'activité humaine en impliquant d'autres.

Le Maire,
Claude MAUGAN

Mairie d'Echillais
2 rue de l'Eglise
courriel : mairie@ville-échillais.fr – Tel. 05 46 83 03 74



SOMMAIRE

ÉDITORIAL DU MAIRE	2
SOMMAIRE	3
INFORMATIONS SUR LES RISQUES	4
La commune face aux risques.....	4
Risque inondation.....	5
Risques littoraux.....	6
Risque mouvement de terrain –gonflement des argiles.....	7
Risque climatique.....	8
Risque sismique.....	10
Risques liés au pont transbordeur.....	11
Risque transport de matières dangereuses.....	12
ALERTE ET INFORMATIONS	13
Alerte.....	13
Informations pratiques.....	15
LES BONS RÉFLEXES	17

INFORMATIONS SUR LES RISQUES

La commune face aux risques

La commune d'Echillais est soumise aux risques suivants :

	l'inondation, par : ruissellement, coulée de boue, crue à débordement lent de cours d'eau, crue à montée rapide de cours d'eau, ou crue torrentielle.
	la submersion marine et les risques littoraux.
	le mouvement de terrain, avec notamment l'éboulement ou les chutes de pierres et de blocs, le glissement de terrain, le tassement différentiel, les affaissements et l'effondrements d'origine anthropique.
	le retrait-gonflement des argiles.
	les phénomènes liés au climat notamment : tempête, canicule ou grand froid.
	le séisme.
	le transport de matières dangereuses.
	les risques liés au Transbordeur

Site internet de référence : www.georisques.gouv.fr



Risque inondation

La commune d'Echillais est concernée principalement par des inondations :

- par débordement lent de cours d'eau ;
- par des crues torrentielles ou à montée rapide ;
- par ruissellement et coulée de boue ;

Entourée par la Charente, Echillais compte des zones sensibles particulièrement exposées au risque de submersion/inondation : **les berges de la Charente, Martrou, les Grèves, la Landonnière, les prés de la Bristière, la Prise du Verger, le Bois des Brandes, la Renaissance.**

La carte et le bulletin d'information sont disponibles sur le site national : www.vigicrues.gouv.fr

En cas de submersion marine :

Lieu de rassemblement – Salle du Foyer Municipal, place d'Uettigen, rue de l'Eglise.

Consignes de sécurité

AVANT	<ul style="list-style-type: none">• Informez-vous en Mairie ou à la Préfecture ;• Informez-vous sur les gestes essentiels ;• Obturez les entrées d'eau (portes, soupiraux, évents...) et pour ceux qui sont concernés, mettre en place les batardeaux ;• Mettez les produits toxiques, les véhicules et les documents officiels à l'abri de la montée des eaux ;• Rehaussez les objets et les mobiliers ;• Faites une réserve d'eau potable et de produits alimentaires.
PENDANT	<ul style="list-style-type: none">• Tenez-vous informé de la montée des eaux ;• Ne prenez pas l'ascenseur ;• Ne vous engagez pas sur une voie inondée ;• Ne consommez pas l'eau de la distribution publique ou des puits particuliers ;• N'évacuez qu'à la demande des autorités.
APRÈS	<ul style="list-style-type: none">• Aérez et désinfectez les pièces ;• Ne rétablissez l'électricité que si l'installation est sèche ;• Chauffez dès que possible ;• Retirez vos batardeaux (si vous êtes concernés)• En cas de dégâts, faites l'inventaire des dommages et déclarez le sinistre auprès de votre assureur dans les plus brefs délais.



Risques littoraux

Le risque submersion marine se traduit par des inondations temporaires de la zone côtière par des eaux d'origine marine.

Chaque jour un bulletin d'information est actualisé et consultable sur le site www.vigicrues.gouv.fr.

En cas de submersion marine :

Lieu de rassemblement – Salle du Foyer Municipal, place d'Uettigen, rue de l'Eglise.

Consignes de sécurité en cas de submersion marine

AVANT	<ul style="list-style-type: none">• Connaître les consignes de sauvegarde et les messages météo ;• Rentrer à l'intérieur les objets susceptibles d'être emportés ;• Gagner un abri en dur ;• Fermer portes et volets ;• Rentrer les bêtes et les matériels ;• S'éloigner des berges de la Charente ;• Annuler les sorties en mer ou en rivière ;• Arrêter les chantiers, rassembler le personnel ;• Mettre les grues en girouette ;
PENDANT	<ul style="list-style-type: none">• Tenez-vous informé de la montée des eaux ;• Ne prenez pas l'ascenseur ;• Ne vous engagez pas sur une voie inondée ;• Bouchez les canalisations situées à l'intérieur de votre maison exposée à la houle ;• Ne vous promenez pas sur les berges ;• Si vous habitez en bord de Charente, protégez vos biens face à la montée des eaux ;• Obstruez les fenêtres d'habitation placées face à la Charente ;• N'évacuez qu'à la demande des autorités.
APRÈS	<ul style="list-style-type: none">• Aidez les personnes sinistrées ou à besoins spécifiques ;• Réparez ce qui peut l'être sommairement ;• Faites attention aux fils électriques et téléphoniques tombés ;• Aérez et désinfectez à l'eau de javel ;• Chauffez dès que possible ;• Ne rétablissez l'électricité que si l'installation est sèche ;• Ne consommez pas l'eau du réseau public sans y avoir été invité ;• En cas de dégâts, faites l'inventaire des dommages et déclarez le sinistre auprès de votre assureur dans les plus brefs délais.



Risque mouvement de terrain –gonflement des argiles

Le risque mouvement de terrain

La commune d'Echillais est concernée principalement par les mouvements lents et continus (tassement affaissements de sols, le retrait et gonflement des argiles, glissements de terrain le long d'une pente), les mouvements rapides et discontinus (effondrements de cavités souterraines, écroulements et chutes de blocs, coulées boueuses et torrentielles).

Le territoire communal est soumis à une exposition faible moyenne ou forte selon les zones.

Les cavités recensées sont : **site des carrières noires**

Consulter l'inventaire des cavités souterraines sur le site Géorisques (<https://www.georisques.gouv.fr/inventaire-des-cavites-souterraines>)

Le risque retrait-gonflement des argiles

Les terrains argileux superficiels peuvent voir leur volume varier.

Cela se traduit par l'apparition de fissures ou de lézardes (souvent obliques et pouvant atteindre plusieurs centimètres d'ouverture) en façade des habitations, par des distorsions des portes et fenêtres, par des décollements entre bâtiments accolés, voire parfois par des ruptures de canalisations enterrées.

Les constructions les plus vulnérables à ce phénomène sont les maisons individuelles.

AVANT	<ul style="list-style-type: none">• Informez-vous en mairie ou à la préfecture des risques encourus et des consignes de sauvegarde.
PENDANT	<ul style="list-style-type: none">• Éloignez-vous au plus vite ;• Ne revenez pas sur vos pas ;• N'entrez pas dans un bâtiment endommagé ;• Dans un bâtiment, abritez-vous sous un meuble solide en vous éloignant des fenêtres.
APRÈS	<ul style="list-style-type: none">• Informez les autorités compétentes ;• Mettez-vous à la disposition des secours ;• Coupez les réseaux eau-gaz-électricité ;• En cas de dégâts, faites l'inventaire des dommages et déclarez le sinistre auprès de votre assureur dans les plus brefs délais.



Risque climatique

L'aléa climatique est un événement d'origine météorologique susceptible de se produire (avec une probabilité plus ou moins élevée) et pouvant entraîner des dommages sur les populations, les activités et les milieux. Les aléas peuvent être soit des évolutions tendancielle, soit des extrêmes climatiques (augmentation des températures, ou sécheresse par exemple).

Le risque tempête

L'aléa « tempête » est un aléa fréquent en Nouvelle-Aquitaine du fait de sa position en façade atlantique, il se traduit par des vents pouvant être très violents (supérieurs à 86 km/h) et des précipitations abondantes.

Le risque canicule

Le risque canicule entraîne le risque de dégradation de santé que peuvent subir des personnes déjà fragiles. Une canicule est une période de forte chaleur qui perdure de jour comme de nuit pendant au moins 72 heures consécutives. La chaleur s'accumule le jour et ne s'évacue pas suffisamment la nuit.

Le risque grand froid

Le risque grand froid engendre le risque de gelures et/ou de décès par hypothermie des personnes durablement exposées à de basses ou très basses températures. C'est un épisode de temps froid caractérisé par sa persistance, son intensité et son étendue géographique. Les périodes de grand froid peuvent être à l'origine d'autres phénomènes aux effets dangereux : la neige et le verglas qui peuvent affecter gravement la vie quotidienne.

Le risque sécheresse

La sécheresse, est un phénomène cyclique ou rare qui survient par un manque d'eau sur la durée. Ce manque d'eau affecte les sols, la flore et la faune. Selon les conditions climatiques la zone peut être déterminée comme vulnérable face à cet épisode. Les périodes de sécheresse peuvent résulter d'un manque de pluie, mais aussi d'une utilisation trop intensive ou inadaptée de l'eau disponible.

Consignes de sécurité en cas de tempête

AVANT	<ul style="list-style-type: none">• Informez-vous en mairie ou à la préfecture ;• Prévoyez les gestes essentiels ;• Rentez tous les objets susceptibles d'être emportés...
PENDANT	<ul style="list-style-type: none">• Informez-vous du niveau d'alerte ;• Débranchez les appareils électriques et antenne de télévision.
APRÈS	<ul style="list-style-type: none">• En cas de dégâts, faites l'inventaire des dommages et déclarez le sinistre auprès de votre assureur dans les plus brefs délais.

Consignes de sécurité en cas de fortes chaleurs

AVANT	<ul style="list-style-type: none">• Adaptez votre habitation aux fortes chaleurs.
PENDANT	<ul style="list-style-type: none">• Si vous sortez, restez à l'ombre, portez un chapeau ;• La nuit, ouvrez fenêtres et volets, en provoquant des courants d'air ;• Passez au moins 3 h par jour dans un endroit frais ;• Mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour.
APRÈS	<ul style="list-style-type: none">• En cas de dégâts, faites l'inventaire des dommages et déclarez le sinistre auprès de votre assureur dans les plus brefs délais.

Consignes de sécurité en cas de grand froid

AVANT	<ul style="list-style-type: none">• Protégez les installations contre le gel ;• Faites vérifier vos chaudières et chauffages, régulièrement avant les périodes hivernales.
PENDANT	<ul style="list-style-type: none">• Évitez l'exposition prolongée et les efforts ;• Veillez à porter un habillement chaud ;• Renseignez-vous sur les conditions de circulation ;• Signalez votre départ et votre destination à des proches.
APRÈS	<ul style="list-style-type: none">• En cas de dégâts, faites l'inventaire des dommages et déclarez le sinistre auprès de votre assureur dans les plus brefs délais.

Consignes en cas de sécheresse

En cas d'insuffisance de la ressource en eau, et selon 4 niveaux de gravité (vigilance, alerte, alerte renforcée, et crise), les préfets peuvent prendre des mesures de limitation ou de suspension des usages de l'eau. Ces restrictions concernent tous les usagers : agriculteurs, collectivités, entreprises et particuliers.



Risque sismique

Le risque sismique

Un séisme ou « tremblement de terre » est une fracture brutale des roches en profondeur.

Il existe des signes avant-coureurs qui annoncent d'éventuels séismes :

- variation du champ magnétique local ;
- augmentation de la circulation des eaux souterraines ;
- diminution de la résistance des roches ;
- légères déformations de la surface du sol.

Toute la commune est concernée par le niveau 3 : séisme modéré



À faire

À ne pas faire

AVANT	<ul style="list-style-type: none">• Informez-vous en mairie ou à la préfecture ;• Repérez les points de coupure gaz, eau, électricité ;• Fixez les appareils et les meubles lourds.
PENDANT	<ul style="list-style-type: none">• À l'intérieur, ne récupérez que les objets de premières nécessités ;• Éloignez-vous des constructions le plus possible ;• Réfugiez-vous dans un lieu plus sécurisé ;• N'entrez pas dans un bâtiment endommagé ;• N'allumez pas de flamme.
APRÈS	<ul style="list-style-type: none">• Après la première secousse, méfiez-vous des répliques ;• Vérifiez l'eau, l'électricité ;• Évacuez le bâtiment par l'escalier, n'utilisez pas les ascenseurs ;• En cas d'ensevelissement, frappez sur les parois ou les tuyaux ;• En cas de dégâts, faites l'inventaire des dommages et déclarez le sinistre auprès de votre assureur dans les plus brefs délais.



Risques liés au pont transbordeur

Les services techniques de la ville de Rochefort :

- Suspendent la mise en service du pont
- Programment une visite de contrôle de l'ouvrage et remettent l'ouvrage en exploitation

Consignes de sécurité

En cas d'alerte météo « vents violents », niveau rouge, ou d'alerte météo « grand froid », températures inférieures à -15° :

- Mise en place d'un périmètre de sécurité avec interdiction de circulation (levée de l'interdiction à l'issue d'un contrôle technique de l'ouvrage)
- Evacuation des habitants se trouvant dans le périmètre de sécurité

Lieu de rassemblement : Salle du Foyer Municipal, place d'Uettighen, rue de l'Eglise.

En cas de refus d'évacuation une décharge devra être signée.

AVANT	<ul style="list-style-type: none">• Repérez une zone, un lieu qui soit hors du périmètre de sécurité ;• Soyez prêt à préparer votre trousse d'urgence.
PENDANT	<ul style="list-style-type: none">• Écoutez et respectez les consignes diffusées par les autorités ;• Si vous quittez les lieux signalez votre départ et votre destination à des proches.
APRÈS	<ul style="list-style-type: none">• En cas de dégâts, faites l'inventaire des dommages et déclarez le sinistre auprès de votre assureur dans les plus brefs délais.



Risque transport de matières dangereuses

Une catastrophe liée au transport de matières dangereuses est consécutive à un accident se produisant lors de l'acheminement de produits.

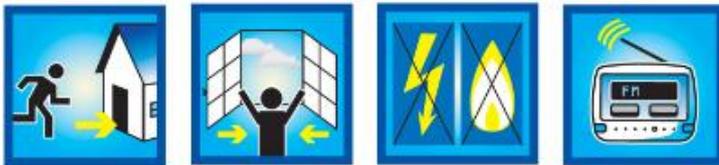
Les conséquences d'un tel accident sont liées à la nature des produits transportés qui peuvent être inflammables, toxiques, explosifs, corrosifs ou radioactifs.

En fonction de la nature des produits transportés, de leur quantité, de l'importance de l'accident et de la distance à laquelle a lieu l'accident, les dangers sont plus ou moins importants. On peut distinguer quatre grands effets qui parfois se combinent :

- une explosion ;
- un incendie ;
- un dégagement de nuage toxique ;

La commune d'Echillais est concernée par cet aléa sur la route départementale 733 (Rochefort-Royan) ainsi que sur le fleuve Charente.

Consignes de sécurité



À faire



À ne pas faire

AVANT	<ul style="list-style-type: none">• Identifiez les panneaux ou pictogrammes apposés pour connaître les risques générés.
PENDANT	<ul style="list-style-type: none">• Si vous êtes témoins d'un accident, protégez les lieux en balisant pour éviter un sur-accident ;• Alertez les pompiers (18), la police ou la gendarmerie (17) ;• En cas de fuite de produit, ne le touchez pas ;• Quittez la zone de l'accident ;• Rejoignez le bâtiment le plus proche et confinez-vous.
APRÈS	<ul style="list-style-type: none">• Si vous vous êtes mis à l'abri dans un bâtiment, aérez le local à la fin de l'alerte diffusée par la radio ;• En cas de dégâts, faites l'inventaire des dommages et déclarez le sinistre auprès de votre assureur dans les plus brefs délais.

Alerte

L'alerte est la diffusion d'un signal ou d'un message sonore, destiné à prévenir la population de l'imminence d'une catastrophe.

En cas d'alerte, vous devez réagir vite et bien. Il est donc important de prendre connaissance dès à présent des systèmes d'alertes possibles et des consignes de sécurité à appliquer pour ne pas vous mettre en danger, vous et vos proches.

LORSQUE L'ALERTE RETENTIT, DANS TOUS LES CAS :

- **Ne téléphonez pas :** (sauf pour donner l'alerte au 18, 17, 112).
Le réseau téléphonique doit rester disponible pour les services de secours
- **N'allez pas chercher vos enfants à l'école :** les enseignants sont là pour assurer leur sécurité.
Ils sont formés pour appliquer le Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS) en cas d'alerte.
- **Écoutez la radio**
- **Coupez le gaz et l'électricité.**

RESPECTEZ LES CONSIGNES DONNEES PAR LES AUTORITES

FR-Alert



FR-Alert, mis en place par l'État est, depuis le 21 juin 2022, le nouveau dispositif d'alerte et d'information des populations. Celui-ci permet d'envoyer des notifications sur le téléphone mobile des personnes présentes dans une zone confrontée à un grave danger (catastrophe naturelle, accident biologique, chimique ou industriel, acte terroriste...).

FR-Alert repose sur la technologie de diffusion cellulaire qui fonctionne sur la 4G (5G à l'avenir) ce qui exclut les téléphones classiques.

Il n'est pas nécessaire de s'inscrire au préalable pour recevoir les alertes ou de télécharger une application mobile.

Si vous vous trouvez dans une zone confrontée à une menace ou à un grave danger vous recevrez une notification accompagnée d'un signal sonore spécifique et d'une vibration, même si votre téléphone mobile est en mode silencieux. En revanche, vous ne la recevrez pas si votre smartphone est en mode avion ou éteint.

Les notifications peuvent transmettre :

- la nature du risque;
- l'autorité qui diffuse l'alerte;
- la localisation du danger, bâtiment, quartier, commune, agglomération; département...;
- l'attitude à adopter (rester chez soi, évacuer la zone...);
- le cas échéant un lien pour obtenir des informations supplémentaires sur un site internet officiel.



Comment donner l'alerte

C'est un devoir civique d'alerter les autorités et les services publics en cas d'accident ou de catastrophe en appelant les numéros d'urgence :

- 15 : le SAMU
- 17 : la police ou la gendarmerie
- 18 ou 112 (depuis un portable) : les sapeurs pompiers

Les numéros d'urgence sont gratuits. Si vous vous trompez de service de secours, votre appel sera transféré vers le service compétent.

Les renseignements que vous devez absolument fournir si vous êtes témoin d'un incident ou d'un accident :

- le lieu exact de l'accident : commune, nom de rue, numéro de rue, étage, point kilométrique, etc ;
- le moyen de transport impliqué : poids-lourd, canalisation, train, etc ;
- la nature du sinistre ou de l'accident : feu, explosion, accident de la route, malaise, noyade, chute, etc ;
- le nombre de victimes : leur état apparent et les signes de gravité ;
- la présence de danger spécifique : produits chimiques, lignes électriques rompues, difficultés d'accès, etc.

Les différents moyens de diffuser l'alerte dans la commune

Pour alerter sa population, la commune d'Echillais dispose des moyens suivants :

- Système d'alerte par cloches, tocsin de l'église ;
- Système téléphonique pyramidal ;
- porte-à-porte réalisé par les agents et/ou élus communaux et/ou bénévoles ;
- messages diffusés par des véhicules pourvus de haut-parleurs ou porte-voix ;
- [Site internet communal](#), [Panneau Pocket](#), [Facebook](#)
- Messages à la radio ou à la télévision.

Informations pratiques

Lieux de rassemblement : **Foyer Municipal – Place Uettingen**

Numéros utiles (secours et mairie)

- Mairie de commune.....05 46 83 03 74
- Pompier18
- SAMU15
- Police ou gendarmerie.....17
- SMS personnes malentendantes.....114
- Numéro européen des secours (et téléphone mobile)112
- Sous-Préfecture de Rochefort05 46 87 08 08
- Direction départementale des territoires05 16 49 61 00

Sites internet utiles

- <http://www.georisques.gouv.fr/>
- www.vigicrues.gouv.fr
- www.meteofrance.com/
- site de la préfecture du département : www.prefecture@charente-maritime.gouv.fr

Plan Familial de Mise en Sûreté (PFMS) POURQUOI EN PARLER ?

Se préparer permet de surmonter les catastrophes dans de meilleures conditions. Le PFMS est un document (ou des fiches) qui recense les risques que vous encourez, les consignes à suivre, les numéros d'urgence et les procédures que vous envisagez au niveau familial.

La préparation à la gestion de crise est une responsabilité partagée entre les pouvoirs publics et les citoyens. Réaliser un PFMS permet d'aborder la crise dans de meilleures conditions et vous donner toutes les chances de vous protéger. Il permet de :

- bien préparer votre famille en cas d'événement majeur ;
- apprendre à respecter les consignes de sécurité pendant l'événement ;
- attendre le plus sereinement possible l'arrivée des secours ;
- établir et ainsi mieux connaître les itinéraires d'évacuation ;
- choisir à l'avance les lieux les plus sûrs de mise à l'abri ;
- mieux gérer la fin d'un événement et le retour à la normale.

De nombreux exemples existent sur internet, cependant la DREAL Nouvelle-Aquitaine vous propose un plan sous forme de fiches à compléter avec vos informations familiales et les informations de la commune précisées dans ce DICRIM.

Lien vers les fiches de la DREAL : <https://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/pfms-j-aime-ma-famille-je-la-protège-a10742.html>

The infographic shows the structure of the PFMS document with the following sections:

- Lieux de refuge** (pink header): Lieu de refuge au niveau communal. En cas de crise, ma commune a prévu un lieu de refuge : structure/nom : adresse :
- Kit d'urgence** (dark blue header): J'ai préparé mon kit d'urgence à l'avance. oui - lieu stockage : non
- Numéros d'urgence** (red header): SAMU (15), Police (17), Pompiers (18), Urgences (112)
- Contact « point familial »** (yellow header):
- Risques et consignes** (green header): Les risques recensés sur ma commune

At the bottom, it lists: DANGERS à connaître, CONSIGNES DE SECOURS : R FRAIS, and CONSIGNES DE SECOURS : R NO PAS FRAIS.

Kit d'urgence

Préparez à toutes fins utiles une trousse d'urgence composée de :

- vos papiers et un peu d'argent ;
- une trousse à pharmacie ;
- vos médicaments courants pour au moins une semaine et des médicaments d'urgence ;
- une lampe de poche avec piles de rechange (ou à dynamo) ;
- des couvertures ;
- des vêtements de rechange ;
- une réserve d'eau potable ;
- un nécessaire d'hygiène ;
- alimentation nourrisson et animaux.

La DREAL vous propose également une fiche : <https://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/pfms-j-aime-ma-famille-je-la-protège-a10742.html>

The checklist is titled "Kit d'urgence" and includes the following items:

J'ai préparé mon kit d'urgence à l'avance
 oui - lieu stockage : non

Contenu

- Sifflet
- Torche clignotante, lampe torche (avec piles de rechange ou rechargeable)
- Tissue ou panneau « SOS »
- Gilets fluorescents
- bouteilles d'eau
- Aliments énergétiques et non périssables
- Aliments pour animaux
- Couteau multi-fonctions
- Trousse médicale de 1^{er} secours
- Photocopie des papiers administratifs
- Double des clés de la voiture et de maison
- Un peu d'argent liquide
- Radio à piles (et piles de rechange)
- Bougies et allumettes ou briquet
- Trousse de toilette et papier toilette
- Vêtements chauds
- Couverture de survie
- Photocopie des contrats d'assurance des personnes et des biens
- Appareil photo
- Jeux pour enfants et adultes
- Livres, revues...
- Matériel bébé
- Autre :
- Autre :

À la dernière minute

- Téléphone portable
- Chargeur
- Médicaments spécifiques (diabète, allergies...)
- Carnets de santé
- Carte vitale
- Livret de famille
- Papiers d'identité
- Chéquier
- Carte bleue

LES BONS RÉFLEXES

Partie à détacher et à conserver

Quel que soit le risque suivre les indications des autorités.

- Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours.
- Écoutez la radio pour connaître les informations et les consignes à suivre
- Surtout n'allez pas chercher vos enfants à l'école. Les enseignants s'occupent d'eux, ils connaissent les instructions visant à mettre les enfants à l'abri

Numéros utiles

Mairie d' Echillais 05 46 83 03 74
07 89 33 93 68

Pompiers.....18
Samu.....15
N° européen des secours112

Police ou
gendarmerie.....17

Personnes malentendantes
SMS114

Trousse d'urgence

Vos papiers et argent. Trousse à pharmacie.
Lampe de poche avec piles. Couvertures et vêtements chauds. Eau. Radio à piles.
Nécessaire d'hygiène. Alimentation nourrisson.

Les risques inondation et rupture de barrage

Coupez le gaz,
l'électricité et le
chauffage.

Mettez-vous à l'abri, obturez les
ouvertures.
Évacuez les lieux sur ordre des autorités.

Montez dans les étages par les
escaliers.

Le risque mouvement de terrain et cavités

Évacuez immédiatement les bâtiments.
Fuyez latéralement.

En cas d'ensevelissement signalez votre
présence en frappant sur les parois, les
tuyaux...

Ne stationnez pas sous les lignes
électriques.

N'entrez pas dans un bâtiment
endommagé.

Le risque canicule

Demandez conseil à votre
médecin ou pharmacien.

Buvez de l'eau même sans soif.
Rafraîchissez-vous, mouillez-
vous le corps plusieurs fois par
jour.

Mettez-vous à l'abri.
Fermez les portes les fenêtres
et les volets.
Évitez les activités extérieures.
Restez au frais.

Le risque Grand froid et tempête

Ne montez pas sur votre toit.

Ne prenez pas votre voiture
Ne stationnez pas sous les
lignes électriques ni sous les
arbres.

Mettez-vous à l'abri.
Fermez les portes les fenêtres
et les volets.

Le risque sismique

Fuyez latéralement.

En cas d'ensevelissement signalez
votre présence en frappant sur les
parois, les tuyaux...

Abritez-vous sous une table solide ou
à l'angle d'un mur.

Éloignez-vous des fenêtres.
Coupez le gaz et l'électricité.

Ne stationnez pas sous les
lignes électriques.

N'entrez pas dans un bâtiment
endommagé.

Le risque transport de matières dangereuses

Ne fumez pas.

Mettez-vous à l'abri et enfermez-vous
dans un bâtiment si possible.

Fermez les fenêtres et volets.
Calfeutrez les ouvertures.
Prenez une douche.



PARTIE
à DÉTACHER
et à CONSERVER

Commune d'Echillais

DICRIM

Document d'information
communal sur les risques majeurs